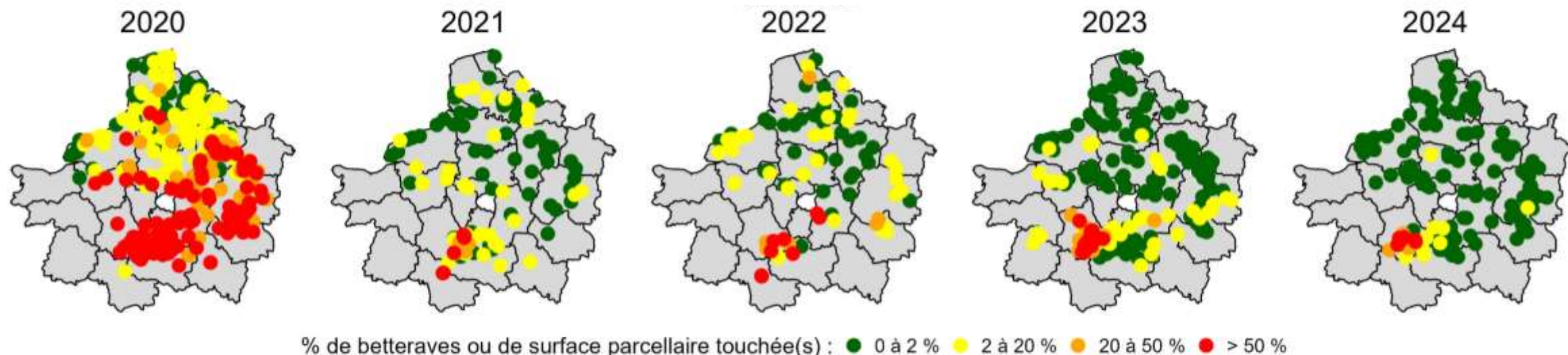


Gestion collective des réservoirs de virus de la jaunisse de betterave

Pourquoi un Plan d'action en Eure-et-Loir ?

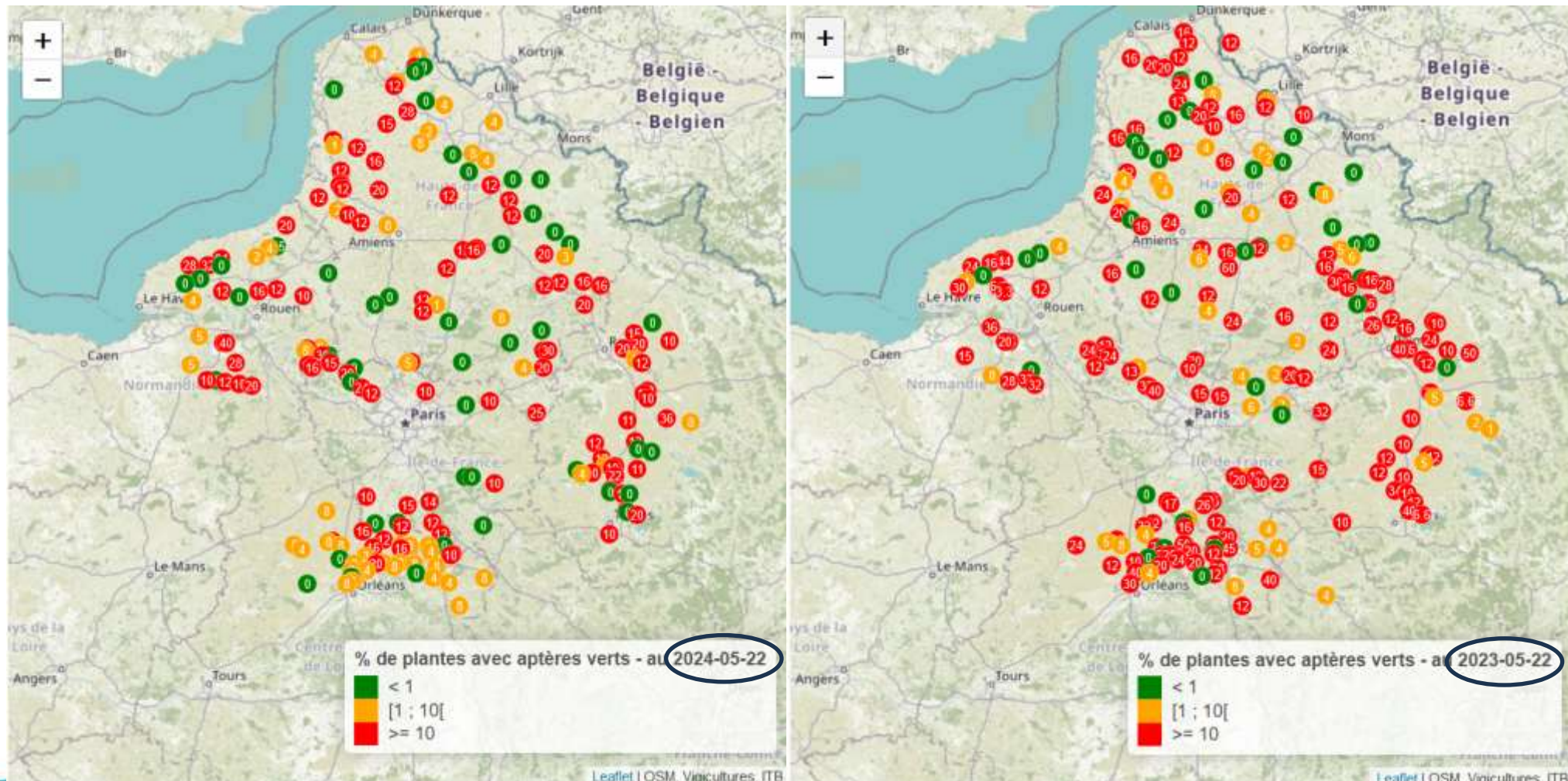
Sévérité de la jaunisse (parcelles sans NNI)



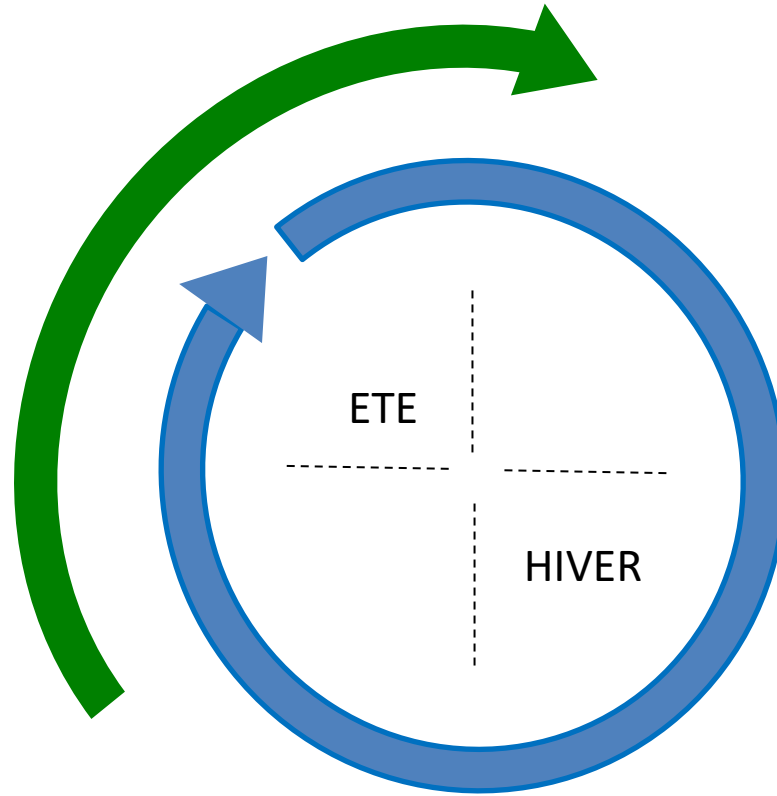
Source :
données suivies dans le cadre du Réseau de Surveillance Biologique du Territoire (SBT) -
Outil de saisie et collecte Vigicultures -
Traitement ITB

Des populations de pucerons semblables aux autres régions → un réservoir viral important

Fréquence de betteraves colonisées par au-moins un puceron (%)



Spécificité de l'Eure-et-Loir : 2 cultures de betteraves qui se superposent dans leur calendrier cultural



Absence de rupture dans le cycle épidémique



Environ 700 parcelles de BS



50 parcelles de BPG sucrières
20 parcelles de BPG potagères



Betteraves porte-graine 2023-2024 :

● BETTERAVE FOURRAGERE

● BETTERAVE POTAGERE

● BETTERAVE SUCRIERE

■ BTN 2023 (RPG)



Genèse du Plan d'action

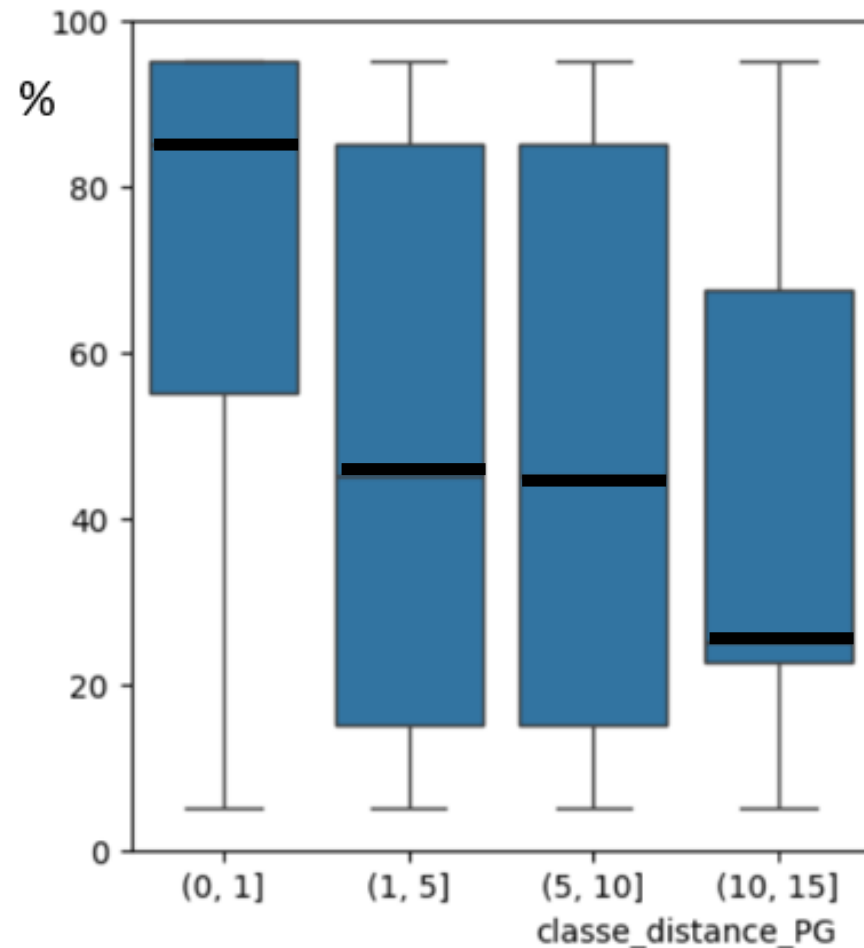
- Coordonné par le Comité de Coordination Technique du PNRI/PNRI-C
- Avec l'ensemble des acteurs sur le terrain : Etablissements semenciers, coopératives sucrières, ITB, FNAMS, SEMAE, AIBS
 - Revue de la littérature scientifique
 - Diagnostic terrain réalisé en 2023
 - Mise en œuvre des premières actions au printemps 2024

Diagnostic réalisé en 2023

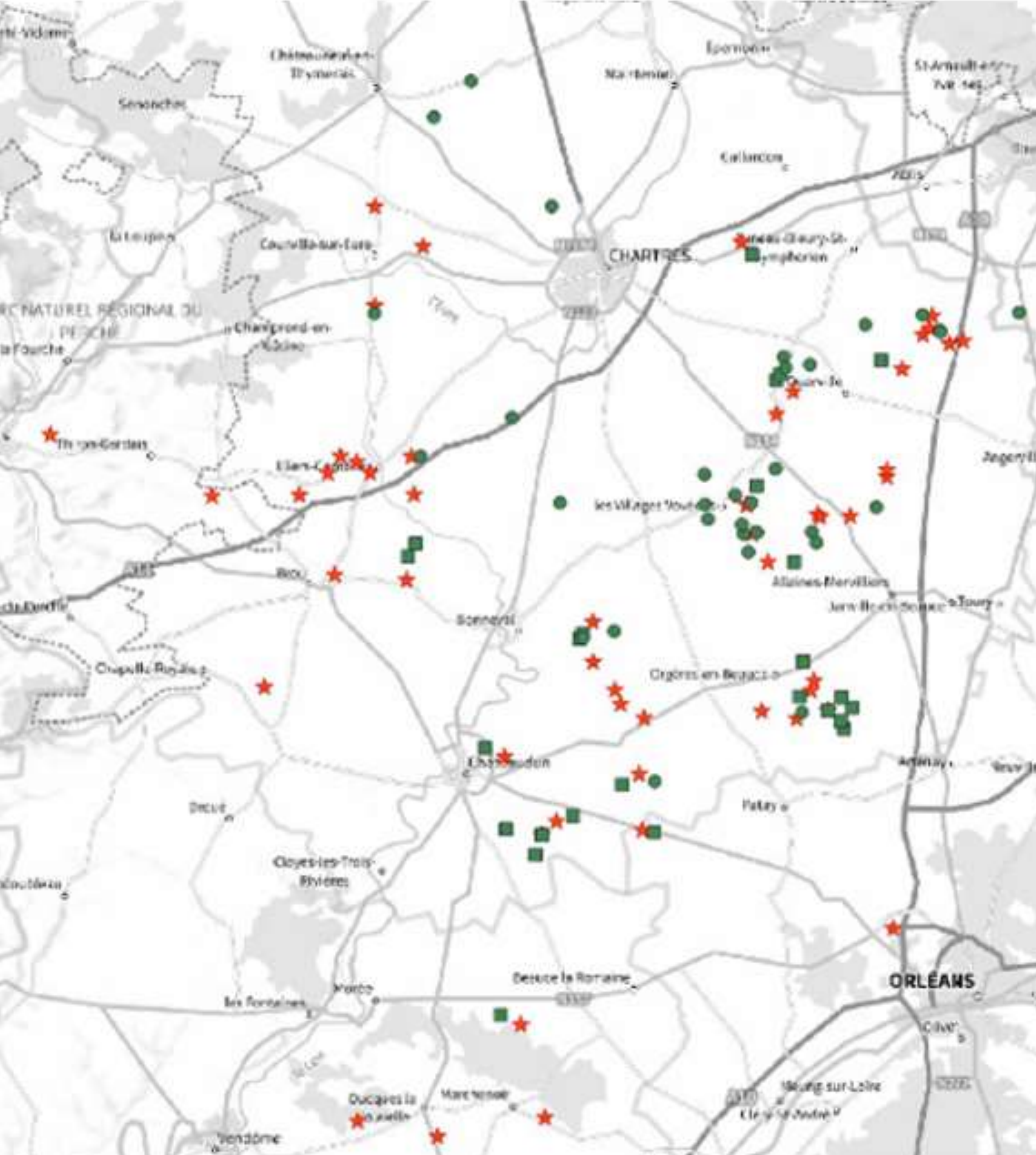
Une sévérité des symptômes de jaunisse plus importante à proximité immédiate des betteraves porte-graine

- Mise au point d'un modèle d'estimation de la sévérité de la jaunisse à partir d'images satellites
- Calcul sur les 693 parcelles de betteraves sucrières
- Etude de corrélation avec la distance aux betteraves porte-graine

Surface impactée par la jaunisse en fonction de la distance aux betteraves porte-graine (km)



Actions mises en œuvre au printemps 2024



Sur betteraves sucrières :

- Epidémiologie renforcée
- Mise à disposition des solutions les plus prometteuses du PNRI
 - 32 parcelles avec implantation de plantes compagnes
 - 28 parcelles avec médiateurs chimiques répulsifs
 - 11 parcelles avec combinaison PC/répulsif

Sur betteraves porte-graine :

- Traitement aphicide dès les premiers vols de pucerons

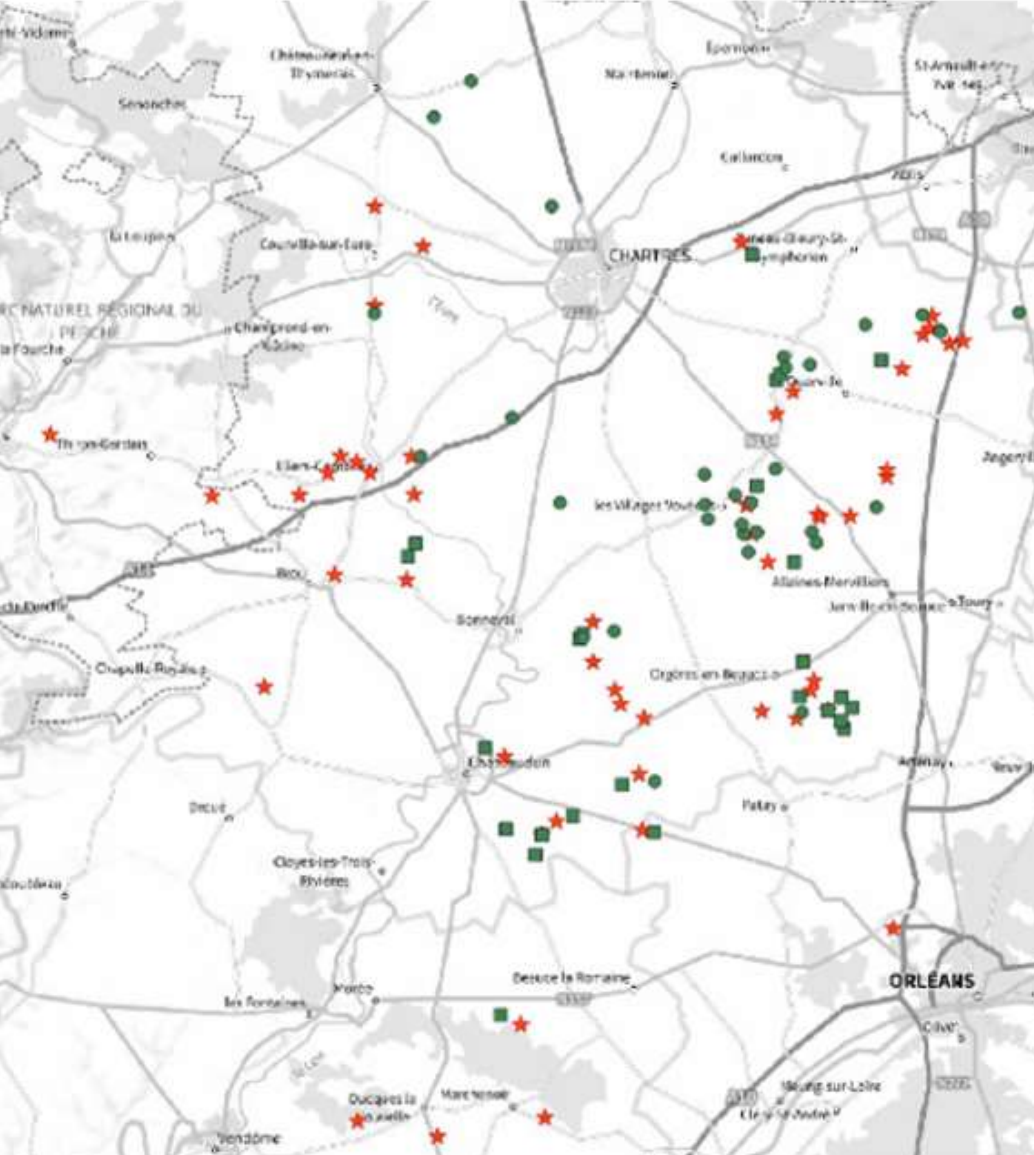
Cartographies des parcelles partagées entre les filières

Démarche volontaire, adhésion des agriculteurs à 90 %

Financement PNRI-C/semenciers/coopératives sucrières

Evaluation des résultats en cours

Actions mises en œuvre à l'automne 2024



Sur betteraves sucrières :

- Récolte anticipée des parcelles symptomatiques

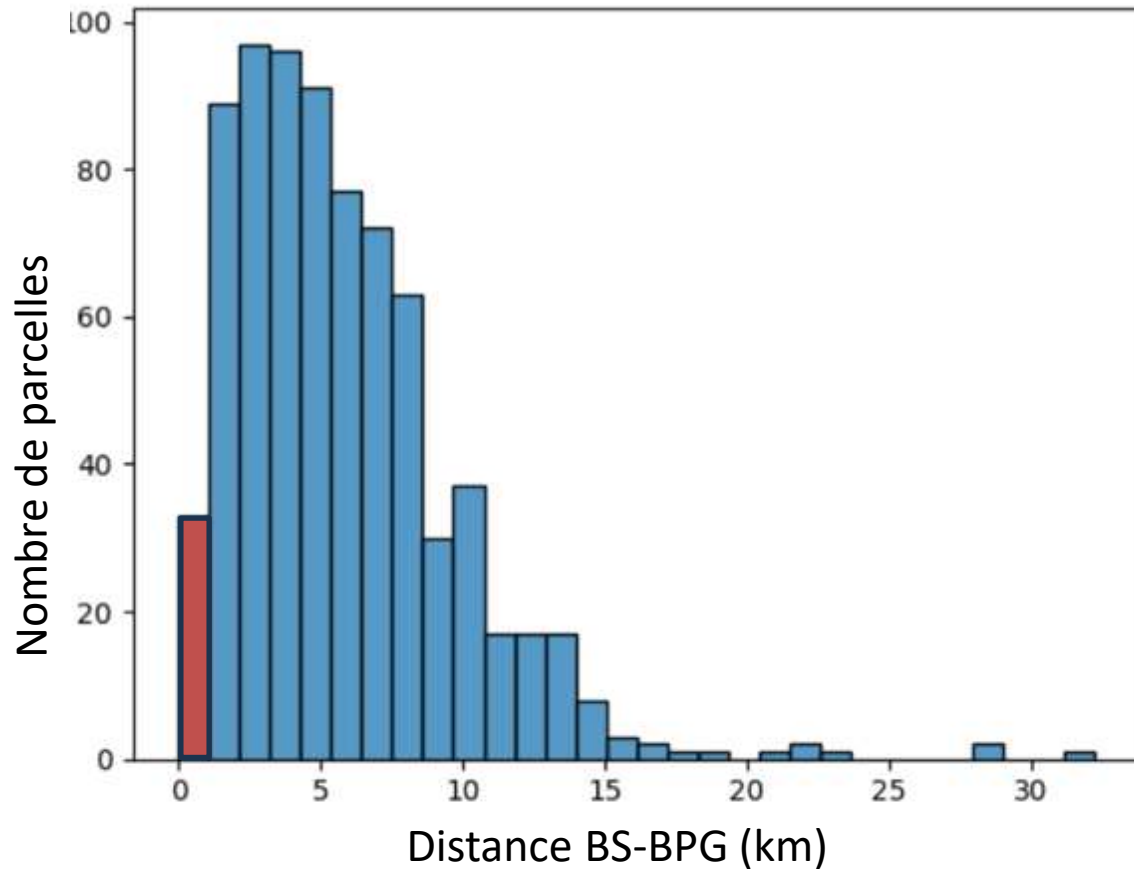
Sur betteraves porte-graine :

- Renforcement de l'épidémio-surveillance
- Diagnostics viraux sur l'ensemble des parcelles
- Renforcement de la lutte contre les pucerons
 - Seuils de traitements aphicides
 - Application de répulsifs sur les parcelles de BPG sucrières à moins d'1 km d'une BS

■ BS
★ BPG

Printemps 2025 : éviter les semis de BS à moins d'1km d'une BPG

Répartition des parcelles de BS en fonction de leur distance aux BPG (2023)



- Environ 35 parcelles concernées
- Pédagogie nécessaire grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le territoire
- Prise en compte du statut viral des BPG



Conclusions et perspectives

- Bonne concertation entre les filières
- La jaunisse impacte le rendement des deux productions
- Ce type de Plan d'action nécessite de l'innovation organisationnelle
- Il faut réussir à maintenir tout le monde motivé

Gestion prophylactique de la jaunisse

Les modèles prédisent une date d'arrivée précoce des pucerons en 2024. Des mesures prophylactiques doivent être mises en place pour réduire le risque.

Gestion des cordons de déterrage



Les collets de betteraves qui repoussent sur les tas de terre issus du déterrage seront contaminés si la parcelle était atteinte de jaunisse. Si ces résidus n'ont pas été épandus puis enfouis à l'automne dernier, deux moyens de destruction sont possibles selon les situations :

- Retournement des andains de déterrage lorsque la terre est suffisamment sèche et maniable.
- Application de glyphosate sur les bandes de déterrage en respectant deux conditions :
 - L'usage réglementaire : il dépend de la zone sur laquelle le glyphosate est appliqué (donc du positionnement du silo), en parcelle ou en bord de champ.
 - La spécialité à base de glyphosate doit être homologuée pour l'usage réglementaire.



Plusieurs usages du glyphosate sont possibles selon les situations :

- Traitements généraux*désherbage*Interculture, jachères et destruction de culture : pour un silo situé en parcelle, mais uniquement en l'absence de labour avant la culture, et en respectant la dose maximale annuelle de 1080 g/ha de glyphosate.
- Traitements généraux*désherbage*zones agricoles non cultivées : pour un silo en bordure de parcelle.



Gestion des repousses dans les céréales implantées après betteraves

Repousses de betteraves trainantes + résidus d'andains de déterrage épandus

- Vérifier si des repousses de betteraves ont survécu aux désherbages d'automne.
- En présence de repousses, appliquer fin mars/début avril un anti-dicotylédone.

Vérifier les usages de chaque produit en fonction de la culture en place.
Ne pas utiliser de sulfonylurées sur betteraves Conviso Smart.

Autres réservoirs liés à la culture de BS

- ◆ Les repousses de betteraves dans la culture suivante
- ◆ Les betteraves qui repoussent sur les tas de déterrage
- ◆ Les betteraves sucrières qui n'ont pas été arrachées du fait des conditions météorologiques.

Diffusion nationale